



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 3 novembre 2014 à 19h à Bidache

Etaient présents :

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Messieurs Bordes Alexandre, Lamote Jean Baptiste, Diribarne Lionel, Mailharrancin Jean Claude, Oyhenart Joël, Laporte Jean-François, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Dachary Sabine, Bussiron Yves, Pouyanné Raymond, Aimé Thierry, Pons Yves.

Excusé(e)s : Saibi Morad

Pouvoirs : Larrodé Jean-Pascal à Laporte Jean-François
Pécastaings Philippe à Yves Bussiron
Dachary Jérôme à Alexandre Bordes

Assistaient également :

MARTIN Christophe, directeur de Pôle Emploi, secteur de Bayonne
Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

1. **Intervention de Christophe Martin pour Pôle emploi**
2. **Décisions modificatives budgétaires**
3. **Restauration scolaire : forfait pour frais de fonctionnement**
4. **Ressources humaines**
 - ✓ Remboursement de frais kilométriques pour les TAP
 - ✓ Régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des agents sociaux
 - ✓ Création d'un poste de technicien territorial
 - ✓ Nouvelle convention d'adhésion au CDG 64 pour la prestation Santé au travail
5. **Représentation de la Communauté de Communes dans différentes instances suite à la démission d'un délégué communautaire**
6. **Château de Bidache**
7. **Schéma de Cohérence Ecologique**
8. **Questions diverses**

Mme la Présidente accueille les membres du Conseil Communautaire dans la salle du Conseil Municipal de Bidache.

M. Martin arrivant à 19h30, elle propose d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

1. Décisions modificatives budgétaires

DM N° 3 Ordures Ménagères

Section de fonctionnement

- c/66112 : augmentation des crédits de 4,00 € pour les Intérêts courus non échus pris sur les dépenses imprévues

Section d'investissement

- c/2182 : besoin de 1 300 € pour l'achat d'une remorque, pris sur l'opération 13 au compte 2315, aménagement des déchetteries
- c/2158 : besoin de 9 400 € pour la reprise du cadre de la Benne Ordures Ménagères, pris sur l'opération 13 au compte 2315, aménagement des déchetteries
- c/2158 : réimputation de diverses acquisitions faites en 2007 et 2008, à la demande de la Trésorerie

DM N°3 Budget Général

Section de fonctionnement

- c/60621 : augmentation des crédits (fioul Bidache) pour 25 746,52 €

A propos de la facture de fioul reçu en septembre dernier avec une demande de rétroactivité depuis 2007, M. Dallemane explique que l'émetteur est la Poste qui refacture ensuite au prorata du nombre de m² occupés par chaque administration à la commune. Cette dernière refacture à son locataire, à savoir la Communauté de Communes. Malgré des demandes émises par la Communauté de Communes, aucune facture n'avait été produite à ce jour. A partir de 2015, la commune fera elle-même le plein de fioul pour une refacturation auprès des locataires, à savoir la Poste et la Communauté de Communes. La commune devra élaborer un bail prévoyant mensuellement les provisions pour charges. Les élus demandent de vérifier s'il est possible d'obtenir une prescription quadriennale.

- c/617 : diminution de crédits prévus pour l'étude EAU pour 15 000 €
- c/ 62878 : diminution de crédits frais de portage EPFL pour 4 000 € (crédits surestimés)
- c/6419 : augmentation de crédits en remboursement sur rémunération du personnel (IJ CPAM et assureur) en fonction des sommes reçues, pour 12 726 €
- c/739118 : augmentation de crédits (exonérations CFE 2013) pour 338 €
- c/022 : utilisation du restant au chapitre dépenses imprévues de fonctionnement soit pour 4 061 €
- c/023 : diminution des crédits du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 11 212,68 €
- c/657362 : augmentation de la subvention d'équilibre au CIAS pour 17 715,16 € en raison d'un déficit du service mandataire
- c/6574 : augmentation des crédits pour le complément de subvention à Laguntxa Etxerat pour 90 €
- c/66112 : augmentation des crédits pour les ICNE (prévision basée sur le montant 2013, or les baisses de taux d'intérêt modifient la valeur 2014) pour 8 110 €

- c/74718 : inscription d'une recette de 5 000 € de la DDCS non prévue au BP

Bilan de la section de fonctionnement : augmentation de crédits pour 17 726 € en dépenses et en recettes pour un total de 2 006 119,40 €

Section d'investissement

- c/021 : diminution des crédits au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 11 212,68 €
- c/1641 : diminution de l'emprunt d'équilibre pour 118 318,98 €
- c/2041482 : augmentation de crédits pour 1 757 € (dans le cadre de l'opération de cession à titre gratuit de deux parcelles attenantes au restaurant scolaire)
- c/2111 : augmentation de crédits pour 1 757 € (dans le cadre de l'opération de cession à titre gratuit de deux parcelles attenantes au restaurant scolaire)
- c/2182 opération 11 : diminution de crédits pour 5 € (manque 5 € en prévision pour l'EPFL sur les acquisitions de cinquièmes)
- c/27638 : augmentation de crédits pour 5 € (manque 5 € en prévision pour l'EPFL sur les acquisitions de cinquièmes)
- c/2315 opération 28 : annulation de crédits (RAR 2013) sur la 3^e campagne de travaux du Château de Guiche pour 129 531,66 € (cf remarque de la sous-préfecture ci-dessous)

Bilan de la section d'investissement: diminution des crédits pour 127 774,66 € en dépenses et en recettes pour un total de 1 285 877,25 €.

Le Conseil Communautaire approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus pour les 2 budgets.

Déficit au bilan à rééquilibrer

La Sous-Préfecture demande à la Communauté de Communes de rééquilibrer une annexe du budget primitif 2014 en corrigeant un déficit au bilan de l'ordre de 62 882,36 €.

Pour rappel, la Section d'Investissement avait été présentée avec un budget équilibré. Le déficit est lié à des restes à réaliser en dépenses supérieurs aux restes à réaliser en recettes.

Les travaux du château de Guiche étant suspendus faute de subvention du Conseil Régional, l'annulation de ce report de 129 531,66 €, permet de passer d'un déficit à un excédent de 59 736,62 €.

Les élus autorisent l'écriture comptable visant à annuler le report du budget lié aux travaux du château de Guiche, toutefois ils s'interrogent sur la nécessité d'annuler l'intégralité du report, et non simplement le montant du déficit à combler.

2. Intervention de Christophe Martin pour Pôle emploi

M. Martin Christophe, directeur de Pôle Emploi de Boucau, présente la situation de l'emploi et du chômage sur la Communauté de Communes du Pays de Bidache, comparée à celle du Pays Basque.

Quelques chiffres :

- ➔ Nombre de demandeurs d'emplois : 528
 - dont 201 en catégorie A (n'ayant exercé aucune activité dans le mois)
 - dont 327 en catégorie B et C (ayant exercé une activité dans le mois).

Le taux de chômage est donc de 8.9% en catégorie A contre 9.6% en Pays basque et 9.8% en France.

Les chiffres se maintiennent inférieurs au niveau national depuis 2003 en raison d'un Pays basque qui résiste mieux à la crise que le territoire national et la présence de saisonniers en été.

- ➔ + de femmes touchées mais c'est le chômage des hommes qui progresse le plus vite.
- ➔ Les jeunes (+45%) et les cadres (+13%) sont les plus touchés sur les 12 derniers mois.
- ➔ Les bénéficiaires du RSA sont moins nombreux qu'en Pays basque mais progressent très vite (+47% sur les 12 derniers mois).
- ➔ Le chômage de longue durée (>12 mois) est similaire à celui du Pays Basque / celui de très longue durée (>24 mois) est supérieur avec une progression de +28% sur les 12 derniers mois.
- ➔ La majorité des demandeurs d'emploi ont un niveau d'études inférieur ou égal au CAP – BEP.
- ➔ L'essentiel des demandeurs d'emploi provient d'une fin de CDD.

L'emploi à pourvoir en Pays de Bidache relève surtout des services, en CDD et à temps partiel.

Sur les métiers en tension, Pôle emploi ne voit pas les demandes d'emploi car le marché se régule sans passer par leur service.

Les emplois d'avenir

Ces emplois aidés sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou avec un CAP / BEP. Il est possible de les pourvoir avec des jeunes diplômés (Bac +3) si la commune embauche un jeune situé en ZRR ou en ZUS.

Pour information, les sept communes du Pays de Bidache se situent en ZRR.

L'aide de l'Etat correspond à 75% du SMIC brut, les charges patronales restant à la charge de l'employeur.

Les contrats d'accompagnement à l'emploi

Ils concernent les personnes en difficultés d'insertion professionnelle et durent de 6 mois à 12 mois. L'emploi doit avoir un volume horaire de 20h minimum hebdomadaire. L'Etat intervient financièrement à hauteur de 85% de ces 20h. Au-delà, les heures sont à la charge de l'employeur.

La situation de l'emploi dans la Commune

Les Maires ont la possibilité d'accéder à une enquête sur les intentions d'embauche des entreprises, des données statistiques ainsi que la liste des demandeurs d'emploi. Cette liste doit rester confidentielle.

Mme la Présidente remercie M. Martin pour son intervention.

3. Restauration scolaire : forfait pour frais de fonctionnement

Suite au débat qui s'était engagé lors du dernier Conseil Communautaire, et après avoir examiné les contraintes juridiques relatives au forfait pour frais de fonctionnement, Mme la Présidente propose de ne pas mettre en place de forfait. Cette proposition est acceptée par le Conseil Communautaire.

4. Ressources humaines

Remboursement de frais kilométriques pour les TAP

Mme la Présidente propose de rembourser les frais kilométriques des agents en charge de l'animation des TAP selon les conditions suivantes :

- La résidence administrative est la commune dans laquelle l'agent embauche pour sa 1^{ère} heure de travail,

- Le remboursement des frais kilométriques sera pris en charge depuis le lieu d'embauche du jour J jusqu'à un autre lieu de travail ou de réunion qui se déroulerait sur la même journée, et en dehors de la résidence administrative telle qu'elle est définie ci-dessus,
- Ordre de mission préalablement signé, permis de conduire valide et attestation de l'assurance de l'agent indiquant qu'il peut utiliser sa voiture personnelle pour des trajets professionnels.

Peu d'agents sont concernés et peu de trajets prévus. Les agents utilisent prioritairement les véhicules de service.

Mr Bordes demande de vérifier les obligations des agents et de la collectivité en termes d'assurance dans le cas où l'agent utilise son véhicule personnel pour des trajets professionnels : obligation de fournir une attestation d'assurance, quid de la prise en charge des frais supplémentaires éventuels dans le cas où l'assurance de l'agent ne prévoit pas cette situation ?

Le Conseil Communautaire approuve le mode de remboursement des frais kilométriques présentés ci-dessus.

Régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des agents sociaux

Suite à la mutation de deux agents sociaux du CIAS vers la Communauté de Communes, et considérant que ce cadre d'emplois est nouveau pour la Communauté de Communes, Mme la Présidente propose de mettre en place l'indemnité d'administration et de technicité.

Elle est versée dans les conditions prévues par le décret n° 2002-61 du 14-01-2002. Le montant individuel de cette indemnité susceptible d'être alloué à un agent ne peut dépasser huit fois le montant de référence annuel correspondant à son grade et est proratisé en fonction de son temps de travail hebdomadaire.

- Agent Social de 2e classe :	449.28 €
- Agent Social de 1e classe :	464.30 €
- Agent Social Principal de 2ème classe :	469.67 €
- Agent Social Principal de 1ère classe :	476.10 €

Le Conseil Communautaire décide de mettre en place l'indemnité d'administration et de technicité pour le cadre d'emplois des agents sociaux.

Création d'un poste de technicien territorial

Mme la Présidente indique que le Syndicat d'AEP de la Région de Bidache a recruté un technicien à temps complet en CDD jusqu'au 31/12/2014 en vue de professionnaliser le service et d'en assurer son suivi avant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2015.

Mme la Présidente indique que diverses missions relatives aux services techniques de la collectivité pourraient venir compléter le besoin relatif au suivi de la compétence AEP. C'est pourquoi, elle propose de créer un poste de Technicien Territorial polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des services et du Responsable de l'Administration Générale lui serait confié les missions suivantes :

- Suivi de l'eau potable et de l'exécution de son budget annexe (mandats et titres),
- Suivi des déchets et de l'exécution de son budget annexe (mandats et titres) : ordures ménagères, tri sélectif, déchetteries,
- Suivi de l'entretien des bâtiments communautaires, du matériel et des véhicules, et notamment suivi des contrats de maintenance, des contrats de visite périodique obligatoire et de leur mise en oeuvre.

Le poste a été budgétisé à hauteur de 26 797 € (brut + charges patronales) sans régime indemnitaire. Il serait réparti sur le budget général, le budget Ordures ménagères et le budget Eau potable. Mme Dulin, Présidente du syndicat d'AEP de la Région de Bidache, explique que le Technicien recruté en CDD de 3 mois est lauréat 2014 du concours externe de Technicien Territorial, et diplômé d'un master 2 en écologie.

M. Bordes rappelle que le Syndicat d'AEP d'Arancou – Bergouey Viellenave – Labastide Villefranche a en poste une secrétaire titulaire à temps partiel. Il demande des précisions sur le contenu du poste : celui-ci est-il plus orienté sur des missions comptables ou techniques.

Mme la Présidente indique que le poste est technique mais qu'un technicien doit être en mesure de suivre l'exécution d'un budget.

M. Dallemane précise que le Syndicat d'AEP de la Région de Bidache avait déjà effectué un travail en amont, notamment des diagnostics. Pour lui, le poste n'est pas indispensable. Le suivi peut être effectué par des bureaux d'étude.

M. Lasserre s'interroge sur la diversité des missions techniques confiées au poste et la capacité d'une personne à suivre ces trois secteurs. Mme la Présidente lui propose de travailler sur la fiche de poste avec la DGS

M. Bussiron s'inquiète de la capacité financière de la Communauté de Communes à supporter un poste supplémentaire.

M. Aimé demande à examiner la situation de la secrétaire du Syndicat d'Arancou et qu'un appel à candidatures soit effectué.

Mme la Présidente indique qu'un appel à candidature a déjà été réalisé lors du recrutement en CDD pour le Poste de Technicien Territorial en juillet 2014 et que ce recrutement indiquait que la compétence serait transférée à la Communauté de Communes. Elle indique qu'elle proposera le poste au Technicien en poste dans la mesure où il donne entière satisfaction et qu'il est lauréat du concours.

Mme la Présidente met au vote la création du poste

Pour : 16

Contre : 3 (M. Dallemane et M. Bussiron y compris pouvoir de M. P. Pecastaing)

Abstentions : 5 (M. Bordes y compris pouvoir de M. Dachary, Mme Dachary, M. Laporte, M. Lasserre).

Nouvelle convention d'adhésion au CDG 64 pour la prestation Santé au travail

La Communauté de Communes est actuellement adhérente pour la prestation Médecine préventive auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (CDG 64).

Le CDG 64 a délibéré en septembre 2014 sur la mise en place d'une nouvelle convention prenant en compte la nouvelle réglementation : mise en place d'une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention (psychologue du travail, ergonomiste, assistante sociale, correspondant handicap...). La nouvelle convention sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 et fixe les conditions d'intervention de ces professionnels. La tarification de 50 € par an et par agent reste inchangée.

Au-delà de la simple visite médicale annuelle des agents, le médecin de prévention interviendra par des actions sur le milieu professionnel (amélioration des conditions de vie au travail, adaptation des postes, techniques, rythmes de travail...); intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour l'évaluation des risques professionnels, délivrance de renseignements techniques et réglementaires, réalisation d'études de postes, animation de formations, de l'ergonomie des postes de travail, évaluation des risques psychosociaux, accompagnement d'agents en difficultés sociales, correspondant handicap....

Mme la Présidente propose d'adhérer à cette nouvelle convention.

Le Conseil Communautaire valide l'adhésion et autorise Mme la Présidente à signer la convention avec le CDG 64.

5 - Représentation de la Communauté de Communes dans différentes instances suite à la démission d'un délégué communautaire

Suite à la démission de Jean-Paul Diribarne, Maire de Bardos, Mme la Présidente propose de désigner de nouveaux représentants pour siéger dans les instances suivantes :

- EPFL : Assemblée Générale et Conseil d'Administration en qualité de suppléant
- Bil Ta Garbi : Conseil syndical en qualité de suppléant.

M. Bussion regrette la démission de Jean-Paul Diribarne et le manque de communication à ce sujet.

M. Pons propose sa candidature pour le poste de suppléant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'EPFL.

Mme Dulin propose sa candidature pour le poste de suppléant au Conseil Syndical de Bil Ta Garbi. Le conseil communautaire valide les deux candidatures.

6 – Château de Bidache

La remise de l'Avant-Projet Définitif (APD) par l'architecte M. Thouin fait apparaître un surcoût initialement non prévu lié :

- au passage de fourreaux électriques et chambres de tirage chiffré à 8 770 € HT
- à la création d'un garde-corps de sécurité sur le mur du parapet Est de la cour d'honneur, chiffré à 2 730 € HT.

L'estimation définitive s'élève par conséquent à 121 860 € HT Elle était de 111 000 € HT lors du pré-chiffrage prévisionnel.

A ce chiffrage, d'autres dépenses s'ajoutaient : 15 000 € HT pour les installations électriques, 2 000 € HT pour l'exposition et 5 000 € HT pour des toilettes, soit 133 000 € HT.

Les dépenses à ce jour réalisées concernent essentiellement des travaux électriques pour environ 9 500 € HT. Le budget pour les toilettes est supprimé suite à l'achat de toilettes par l'association Mosaïque.

Lors de la délibération prise le 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a arrêté l'enveloppe budgétaire à 133 000 € dont 103 000 € HT sur le budget 2014.

Le nouveau coût global prévisionnel 2014-2015 s'élèverait donc à 121 860 € HT + 2 500 € HT d'exposition + 2 750 € HT pour le panneau d'entrée sur l'esplanade, soit 127 110 € HT. En ajoutant les travaux électriques déjà réalisés, le budget prévisionnel global est de 136 610 € HT au lieu de 133 000 €. Le surcoût est donc de 3 610 € HT.

Le plan de financement prévoit des subventions prévisionnelles du Conseil Général de 41 200 € et de la DRAC de 6 000 €.

Avant de prendre toute décision, les élus s'interrogent sur les mètres linéaires des fourreaux et tranchées ainsi que sur l'utilité immédiate des chambres de tirage.

Mme la Présidente propose que de nouveaux plans et des explications soient présentés lors du prochain Conseil Communautaire.

7 – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Lors du Conseil Communautaire du 29 septembre dernier, Mme la Présidente avait présenté l'avis émis par le SCOT sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

M. Bussiron indique que la commune de Guiche a suivi l'avis défavorable du SCOT pour émettre son propre avis. M. Bordes précise que la commune de Arancou a aussi émis un avis en défaveur du projet.

Mme La Présidente propose que les autres communes émettent un avis afin de rédiger celui de la Communauté de Communes.

8 - Questions diverses

ZAC des Hauts de la Bidouze

Mme la Présidente indique que le dossier requérant l'avis de la DREAL est à signature du Sous-Préfet.

TAP

La réglementation prévoit que le référent TAP ne soit pas détaché sur de l'animation. Jean-François Lasserre demande si le temps de travail des référents, prévu initialement sur de l'animation et de la direction, ne devrait pas être revu à la baisse.

Pour la Présidente, il s'agit de poursuivre encore selon les mêmes quotités horaires afin d'avoir un peu plus de recul sur l'organisation de ces nouveaux temps avant de prendre toute décision.

Syndicat des Berges

Raymond Pouyanné explique qu'il a refusé de démolir une digue au port de Bidache, alors que la demande émanait de la Préfecture. Il précise que suite à un déplacement des services de l'Etat sur les lieux une étude hydraulique sur la Bidouze doit être menée par l'Institution Adour. Or la sommation relative à la démolition est arrivée avant même d'avoir connaissance des résultats de l'étude.

Cette digue avait été construite sans l'avis de la Police de l'eau suite à différentes inondations qui avaient atteint des maisons. C'est pourquoi, le syndicat ne souhaite pas endosser cette responsabilité et attendre les conclusions de l'étude avant toute prise de décision.

Canopia

Lucien Cohéré demande la possibilité pour les élus de visiter Canopia. M. Bussiron s'occupe d'organiser cette visite, en proposant aussi celle du centre de valorisation et de traitement de Mendixka, les ordures ménagères du Pays de Bidache étant concernées par les deux.

La séance est levée à 23h00.